

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT



Année
2022

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice **2022** présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	7
1.2) Conditions d'exploitation du service	7
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	7
1.4) Patrimoine du service.....	8
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	8
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	8
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	8
1.8) Volumes facturés	9
1.8.1) Eaux claires parasites	10
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	11
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10.1) Traitement des effluents.....	11
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	12
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0).....	13
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	13
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	13
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	15
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	15
2.3) Recettes d'exploitation	16
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	18
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	19
Les nouveaux abonnés au service d'assainissement sont tous raccordé à l'AEP.	19
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	19
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	19
3.7) Interventions du délégataire.....	20
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	22
4.2) Etat de la dette.....	22
La Commune n'a aucun emprunt sur ce service.	22
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	22
4.4) Durée d'extension de la dette de la Collectivité (Indice 256.2).....	22
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	23
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	23

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .25

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	26
---	----

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de Jonquières Saint Vincent.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- Postes de relèvement,
- Station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société VEOLIA depuis le 01/07/2016 pour une durée de 12 ans, soit une fin de contrat au 30/06/2028. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement des eaux usées qui a été approuvé par la Collectivité.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	

Renouvellement	Des branchements isolés		X
	Des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	Des clôtures	X	
	Des collecteurs > 6m		X
	Des collecteurs < 6m	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	19,147 Km de canalisations
Relèvement des eaux usées	Néant.
Épuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 3 500 EH
Usagers desservis	1 453 usagers raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2022, **3 751** habitants raccordés à l'assainissement.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

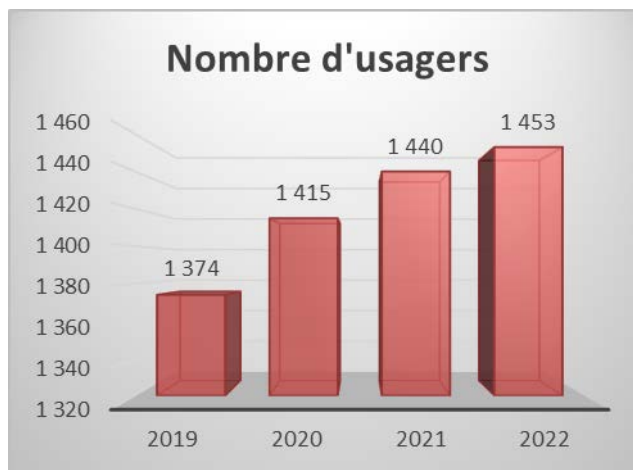
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Branchements raccordés	2020	2021	2022	Variation N/ N+1
Nombre abonnements domestiques	1 415	1 440	1 453	0,9 %
Nombre abonnements non domestiques	0	0	0	

L'évolution est constante depuis plusieurs années.

Branchements/abonnés	2019	2020	2021	2022	Variation en % N/N-1
Nombre d'abonnés assainissement collectif	1 392	1 415	1 440	1 453	0,9 %

Le nombre d'usagers assujettis a augmenté de 0,9%, ce qui est comparable à celui du service d'eau potable qui est de 0,92 %.



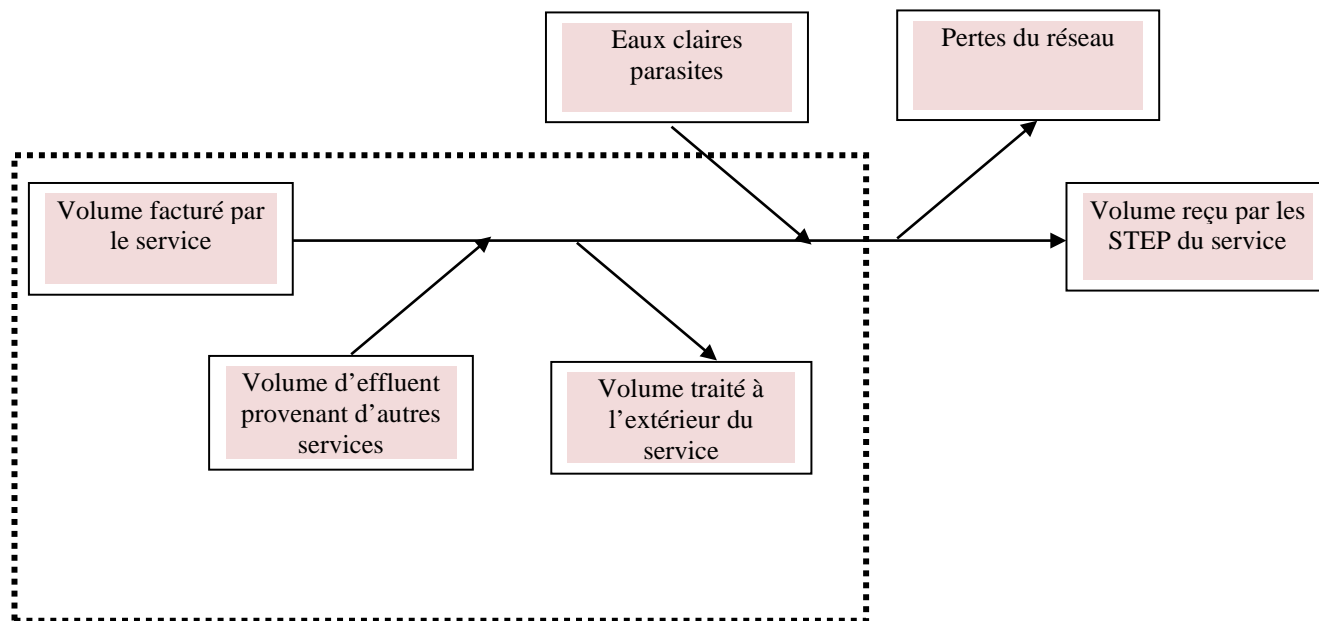
1.8) Volumes facturés

Volumes facturés [m ³]	2019	2020	2021	2022	Variation en % N/N-1
Abonnés domestiques	153 797	137 653	148 541	140 510	-5,41%
Abonnés non domestiques	0	0	0	0	
Total	153 797	137 653	148 541	140 510	-5,41%



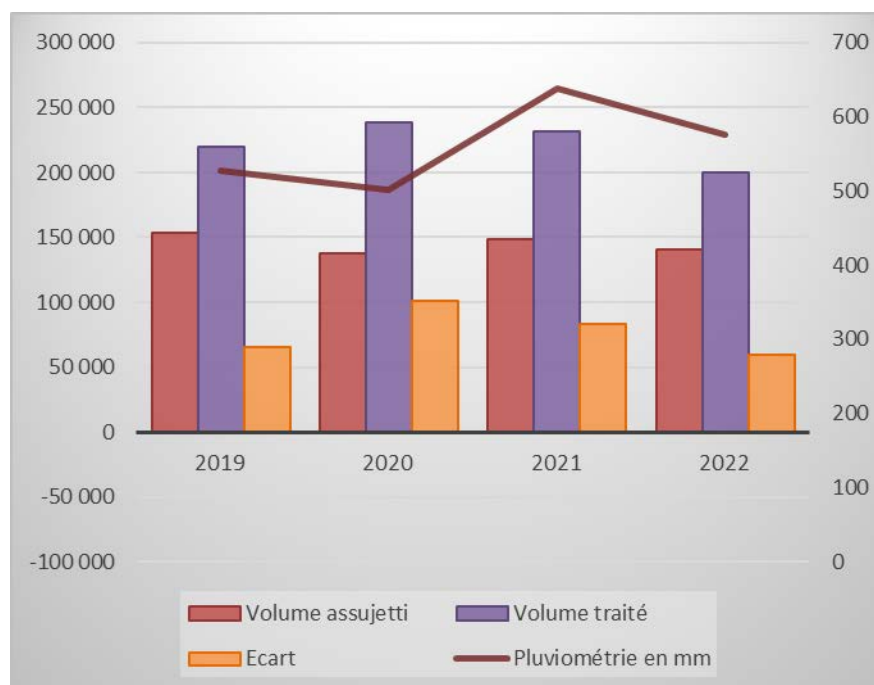
Les volumes assujettis ont baissé de près de 5,4 % alors que les volumes facturés pour le service eau potable ont diminué de près de 3,6 %.

Origine des eaux



1.8.1) Eaux claires parasites

	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Volume assujetti	153 797	137 653	148 541	140 510	-5,4%
Volume traité	219 569	238 509	231 679	199 525	-13,9%
Ecart	65 772	100 856	83 138	59 015	-29,0%
Pluviométrie en mm	502	639	639	576	-9,86 %



Les volumes traités ont baissé comme les volumes assujettis, ceci en raison de la baisse de la pluviométrie. Le volume d'eaux parasites collectées par le réseau a donc diminué sur l'exercice en rapport avec la baisse de la pluviométrie.

1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

	Linéaire (km) 2019	Linéaire (km) 2020	Linéaire (km) 2021	Variation en %
Réseau séparatif	19,76	19,11	19,14	0,2%
Réseau unitaire	0	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.10.1) Traitement des effluents

Désignation	
Lieu implantation	Jonquières Saint Vincent
Capacité nominale	3 500 Equivalent Habitants
Procédé	Boues activées aération prolongée
Date mise en service	1997
Charge nominale hydraulique	700 m3/j
Charge nominale en DBO5	210 Kg/j
Niveau de rejet	E – NGL1
Milieu récepteur	Roubine le Grand Vallat



1.10.2) Prescriptions de rejet et performances

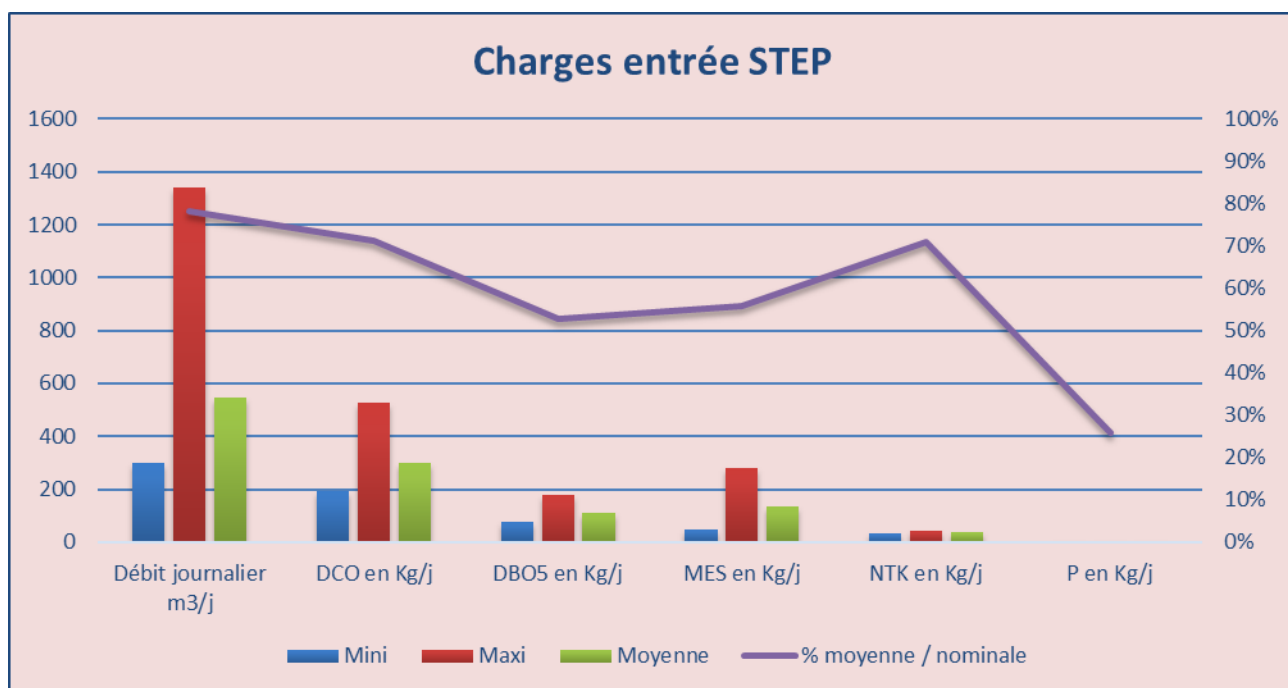
Arrêté d'autorisation de rejet en date du 07 Mars 1995 avec rejet dans le Grand Valat.

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO5	25
DCO	90
MES	35
NGL	20

Charges reçues

Valeurs sur l'année 2022

STEP Jonquières	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	700	300	1341	546	78%
DCO en Kg/j	420	191	529	299	71%
DBO5 en Kg/j	210	77	178	111	53%
MES en Kg/j	245	48	282	137	56%
NTK en Kg/j	52	32	42,4	37	71%
P en Kg/j	14	3,1	4,3	3,6	26%



La charge hydraulique de la STEP reste sous la capacité nominale moyenne, mais des dépassements significatifs sont constatés principalement en période de précipitations (mois de novembre, décembre et janvier). La charge en DCO évolue pendant les mois d'été et dépasse la capacité de la STEP en Décembre, même si elle reste en moyenne à 71% de la charge nominale. Le volume déversé en tête, sans passer par la station, sur l'année s'élève à hauteur de 3 483 m³, soit identique par rapport à 2021.

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

Les boues de Jonquières sont déshydratées sur place puis envoyées sur des unités de compostage agréées.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2020	2021	2022	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	T	2,9	2,9	1,90	-34,5%
Sables	T	13	12	18,5	50,4%
Graisses	m ³	15	13	19,0	46,2%

Traitement et évacuation des boues	2020	2021	2022	Variation N/N-1 en %
Tonnage total de boues produites en tonnes de matière sèche	47,2	54,8	45,8	-16,4%

Avec une siccité moyenne des boues moyenne de 17%. La quantité de boues produites est cohérente avec l'augmentation de charge en DBO₅ et DCO (+10%).

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh					
	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1 (%)
STEP KWh	133 037	129 856	142 430	148 838	4,5%
Volume traité (m ³)	219 569	238 509	231 679	199 525	-13,9%
Ramené au KWh/m ³					
Rapport STEP kWh/m ³	0,61	0,54	0,61	0,75	21,3%

La consommation globale d'énergie électrique est de **148 838 kWh** soit une hausse de près de 4,5 % par rapport à 2021, alors que le volume d'eau traité a diminué de 13,9%.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société VEOLIA sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat. Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

Part Délégataire Assainissement	2022	2023	Ecart
Part fixe	41,79 €	46,86 €	12,1%
Part variable	0,8188 €	0,9181 €	12,1%
Sous-total 120 m3 HT	140,04 €	157,03 €	12,1%
Coût au m3	1,1670 €	1,3086 €	

Part Collectivité Assainissement	2022	2023	Ecart
Part fixe	12,00 €	16,00 €	33,3%
Part variable	0,0800 €	0,2000 €	150,0%
Sous-total 120 m3 HT	21,60 €	40,00 €	85,2%
Coût au m3	0,1800 €	0,3333 €	

Part Taxes et redevances	2022	2023	Ecart
Modernisation des réseaux	0,1600 €	0,1600 €	0,0%
Sous-total 120 m3 HT	19,20 €	19,20 €	0,0%

Total facture 120 m3	2022	2023	Ecart	Proportion
Part fixe	53,79 €	62,86 €	16,9%	29%
Part variable	127,06 €	153,37 €	20,7%	71%
Total HT	180,84 €	216,23 €	19,6%	
Coût au m3	1,5070 €	1,8019 €		

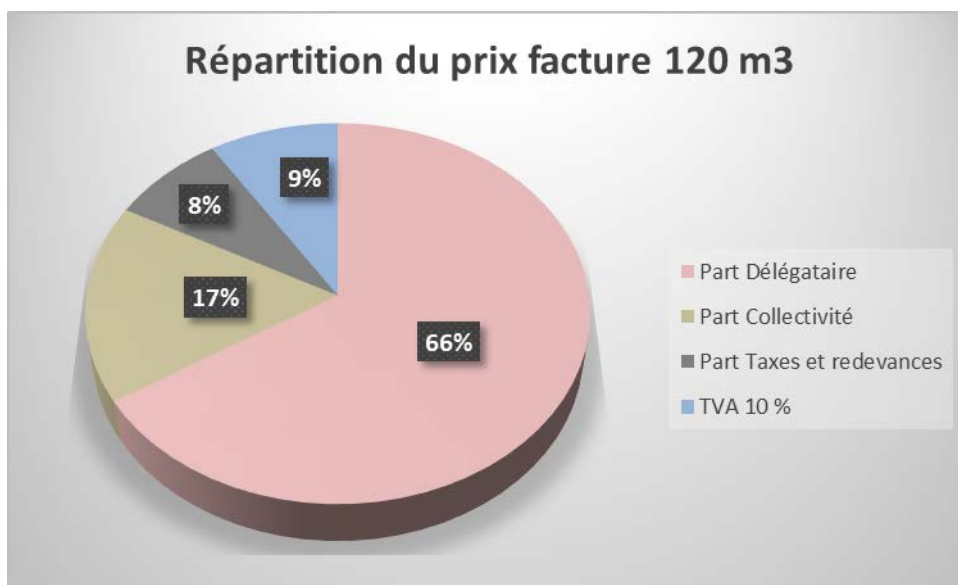
TVA 10 %	18,08 €	21,62 €	
----------	---------	---------	--

TOTAL TTC	198,93 €	237,86 €	
Coût au m3	1,6577 €	1,9821 €	

Part Délégataire	140,04	157,03	Ecart
Part Collectivité	21,60	40,00	Ecart
Part Taxes et redevances	19,20	19,20	Ecart
TVA 10 %	18,08	21,62	

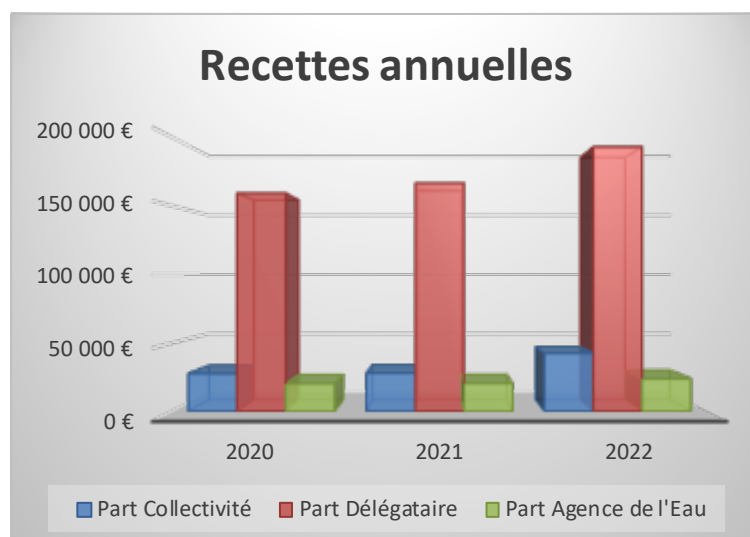
TOTAL TTC	198,93 €	237,86 €	
Coût au m3	1,6577 €	1,9821 €	

Comme pour le service Eau Potable, le tarif part délégataire connaît une forte évolution (+ 12,1%) en 2023 par rapport à 2022 du fait de l'inflation élevée liée à la hausse très importante de certains indices (FSD2).



2.3) Recettes d'exploitation

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Part Collectivité	27 663 €	28 023 €	42 442 €	51,5%
Part Délégataire	159 305 €	166 635 €	193 124 €	15,9%
Part Agence de l'Eau	20 194 €	20 396 €	23 821 €	16,8%



3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable sur l'exercice 2021.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	0
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,..)	10	0
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	0
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans)	10	0
		TOTAL	120	64

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2021	2022	Variation en %
Taux de desserte global	94,4	94,4	0

Les nouveaux abonnés au service d'assainissement sont tous raccordé à l'AEP.

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2019	2020	2021	2022
Taux de conformité bilans en %	100	100	100	100

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- Conformité de la filière : oui
- Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **45,8**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007 :

Thème	Numéro	Indicateur	2022	Unité	Degré fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire

Interventions	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Désobstructions réseaux	15	28	7	-75,0%
Désobstructions branchements	12	20	17	-15,0%
Curage préventif réseau (ml)	6 971	4 134	4 250	2,8%
Inspection caméra (ml)	0	1 850	0	
Renouvellement branchements	0	1	0	

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées
Néant		

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	0	0
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice		
dont en intérêts		
dont en capital		

La Commune n'a aucun emprunt sur ce service.

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2021	2022
Montant des amortissements	45.864,71 €	16.788,53 €
Montant des subventions transférables	13.619,37 €	13.619,37 €

4.4) Durée d'extension de la dette de la Collectivité (Indice 256.2)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	-	-
Épargne brute annuelle en €	-	-
Durée d'extinction de la dette en années	-	-

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant TTC
Sans objet	

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2023 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

BATIMENTS

SITE	NATURE	IB	COUT	2021	2022	2023
Station d'épuration	Unité mobile de deshydratation des boues (Véolia)	2313	34 872	19 872		
TOTAL			34 872	19 872	0	0

RESEAUX

SITE	NATURE	IB	COUT	2021	2022	2023
RD999	Remplacement d'une conduite (devant le 35 Rue de Nîmes)	2315	27 854	4 740		
TOTAL			27 854	4 740	0	0

PRECONISATIONS SUITE AU SCHEMA DIRECTEUR

OBJECTIF	NATURE	IB	COUT	2021	2022	2023
Phase conception	Maîtrise d'œuvre	2315	11 000	11 000		
	Relevés topographiques	2315	3 000	3 000		
	Etudes géotechniques	2315	4 000	4 000		
	Géodétection	2315	3 000	3 000		
	Analyses amiante	2315	1 000	1 000		
	MOE travaux rue Pieu Redon	2315	20 586		20 586	
Suppression des intrusions claires parasites permanentes	Remplacement du collecteur par PVC Ø 160	2315	56 000			
	Remplacement du collecteur par PVC Ø 160	2315	42 000			
	Remplacement du collecteur par PVC Ø 200	2315	58 500			
	Remplacement du collecteur par PVC Ø 160	2315	213 500			
	Remplacement du collecteur par PVC Ø 160	2315	70 000			
	Remplacement du collecteur par PVC Ø 160	2315	10 500			
	Remplacement du collecteur par PVC Ø 160	2315	178 500			
Travaux d'étanchéité sur regard de visite	2315	16 000				
Suppression des apports d'eaux claires parasites météoriques	Etanchéification des accès au regard de visite	2315	3 000			
	Etanchéification des accès au regard de visite	2315	33 000			
	Etanchéification des accès au regard de visite boîte de branchement	2315	8 250			
	Etanchéification des accès au regard de visite boîte de branchement	2315	27 750			
	Etanchéification des défauts divers	2315	2 000			
	Etanchéification des défauts divers	2315	9 500			
	Déconnexion des gouttières	2315	à chiffrer			
	MOE travaux suppression ECPM priorité 1	2315	1 900		1 900	
Travaux priorité 1	2315	16 000		16 000		
Suppression des rejets d'eaux usées non traitées en milieu aquatique	Remplacement et renforcement des collecteurs Rue Pieu Redon Ø200	2315	207 000			
	Modification du réseau de collecte vers le centre bo + poste relevage	2315	100 000			
	Curage dans regard de visite pour élimination d'obstacle	2315	1 350			
Amélioration des conditions d'écoulement et d'exploitation du réseau	Suppression des rejets directs	2315	à chiffrer			
	Désenrobage ses regards	2315	11 500			
	Curage régulier du réseau 4 750ml/an	2315				
	Condamnation des chasses d'égout	2315	800			
	Renouvellement patrimonial à hauteur de 2%/an sur 7 ans	2315	532 000			
Mise en place d'une surveillance optimisée du système	Renouvellement patrimonial à hauteur de 2%/an sur 10ans	2315	760 000			
	Réalisation d'un regard de visite préfabriqué pour la pose d'un appareil de mesure	2315	2 000			
	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique amont F	2315	1 500			
	Fourniture et pose d'un poste d'acquisition de donn	2315	2 500			
Mise en conformité du traitement des boues	Remplacement de la table d'égouttage par une centrifugeuse d'une capacité de 5 000 EH	2315	197 000			
Station d'épuration	Création nouvelle STEP scénario 3	2315	3 300 000			
TOTAL			5 904 636	22 000	38 486	0

TOTAL P.P.I.	5 967 362	46 612	38 486	0
---------------------	------------------	---------------	---------------	----------

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

	2021	2022
Montant d'abandon de créance part fermière	201 €	46 €
Nombre d'abandon de créance	3	2
Versement à un fonds de solidarité	0 €	0€

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Décomposition facture 120 m3 AEP +EU	1er Jan 2022	1er Jan 2023
Part délégataire		
du service d'eau potable	133,07 €	148,59 €
de l'assainissement collectif	140,04 €	157,03 €
Part collectivité		
pour le service d'eau potable	68,40 €	82,00 €
pour l'assainissement collectif	21,60 €	40,00 €
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	33,60 €	33,60 €
Redevance modernisation réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €
Autre tiers		
pour le service d'eau potable	12,00 €	12,00 €
pour l'assainissement collectif		
TVA		
pour le service d'eau potable	13,59 €	15,19 €
pour l'assainissement collectif	18,08 €	21,62 €
Total TTC		
pour le service d'eau potable	260,66 €	291,38 €
pour l'assainissement collectif	198,93 €	237,86 €
Total TTC global	459,59 €	529,24 €
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	3,83 €	4,41 €

7) Tableau recapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 718 hab.	3 751 hab.
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Aucune	Aucune
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	198,93 €	237,86 €
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,4 %	94,4 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	64	64
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	54,8 T	48,5 T
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	201 €	46 €